

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 24 Novembre 2016</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 24 novembre 2016 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Etaient présents : Jean-François Farenc, Etienne Gilleron, Xavier Georget, David Marmelat, Anne Pariset, Daniel Vergnaud.

Etaient absents ou excusés : Françoise GARDETTE, Florence GUIRLIN, Mathilde ROUSSEAU, Cyrille GODINOT, Rémi GROZELLIER.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le conseil a étudié l'ordre du jour.

I- PROJET D'INSTALLATIONS TOURISTIQUES

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Michel DEBARBAT et Gillian HETHERINGTON, qui ont sollicité la commune pour présenter un projet d'aménagement touristique.

Monsieur Debarbat et Madame Hetherington proposent d'installer un lieu de vie différent dans des roulottes sur le terrain communal situé à Fognières au-dessus des grottes : une grande roulotte pour leur habitation et 5 roulottes en location saisonnière ainsi qu'un bâtiment commun pouvant servir d'atelier artistique et de lieu de stages de théâtre ou de yoga.

Les conseillers présents donnent leur accord pour la réalisation des études préalables à ce projet.

II- LOCATION DE PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité d'un débat à huis clos.

5 conseillers sont favorables à ce choix et 1 conseiller est pour un débat ouvert au public.

Il rappelle que par délibération du 3 octobre 2016, le conseil a décidé de procéder à la location des parcelles A 282 et A 283. Un affichage pour appel à candidature a été effectué et l'ouverture des offres a été faite le 2 novembre.

Deux demandes de location ont été reçues ainsi que deux dépositions pour demande d'un accès libre sans barrière. Il s'agit de concilier l'exercice de l'agriculture et le libre accès à un chemin rural.

En conséquence, trois solutions sont proposées :

1/ location des parcelles en l'état avec barrières amovibles aux entrées du chemin traversant

la parcelle A 282.

2/ location des parcelles après bornage du chemin traversant la parcelle A 282 et pose d'une clôture.

3/ ne pas louer

Le conseil discute des avantages et inconvénients de ces solutions, et vote de la façon suivante :

1/ solution 1 : 2 pour et 4 contre

2/ solution 2 : 4 pour et 2 contre

3/ solution 3 : 6 contre.

La location sera proposée à Monsieur Cyril AUBERT, domaine de Varandin, aux conditions qui seront stipulées dans le bail. Le chemin traversant n'étant pas cadastré, il sera délimité après bornage par un géomètre et son classement dans la voirie communale sera soumis à enquête publique. Le locataire sera tenu de clôturer les parcelles des deux côtés du chemin, rendant ainsi l'accès libre sur le chemin.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de ces dispositions.

III- TARIF DES PRESTATIONS COMMUNALES

Le Conseil à l'unanimité vote les tarifs à appliquer en 2017 pour toutes les prestations communales. La délibération pourra être consultée en mairie.

IV- OUVERTURE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS POUR L'EMPLOYE COMMUNAL

Considérant l'arrêt de travail de l'employé communal depuis février 2015 et afin de permettre la récupération de ses congés non pris,
Considérant l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Le conseil à l'unanimité approuve l'ouverture d'un compte épargne temps à partir du 1^{er} janvier 2017. La délibération définira les conditions particulières pour l'alimentation de ce CET.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 24 Novembre 2016 (Suite)</p>

V- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il sera assuré par Madame Catherine HARDY.

Le conseil décide de verser une indemnité de 370 € brut à l'agent recenseur et de lui rembourser ses frais de déplacement pour formation

VI- ADMISSION EN NON VALEUR

Considérant les demandes d'admission en non valeur transmises par Monsieur le Receveur Municipal, le Conseil autorise le Maire à établir un mandat de 61,55 € au compte 6541 du budget primitif du budget assainissement.

VII- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil décide de procéder au remboursement à Monsieur TODD Andrew, des frais de reprographie occasionnés lors de l'étude réalisée pour l'aménagement du bourg de Blanot.

VIII- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1/ Commission des chemins

Monsieur Georget donne compte rendu de la réunion du 29 octobre. Il fait le point sur les travaux réalisés en 2016 : entretien courant et traversée du chemin au Voisinet pour écoulement des eaux.
Les travaux à prévoir pour l'année 2017 concernent 2 chemins ruraux à Nouville ; à Vivier, la réfection du mur chemin des Esserteaux et réfection du chemin à la Musette ; à Fognières, la reprise de la voie communale des Teppes à la route départementale.

2/ Commission tourisme

L'association La Cailleverdière est partenaire pour les grottes de Blanot, de l'initiative « vagabondage en clunisois » qui propose des activités pédagogiques à destination des scolaires et des groupes loisirs.

3/ Commission vivre ensemble

La commission « vivre ensemble » envisage de se constituer en association afin de mieux organiser les initiatives qui ont vu le jour en 2016. Le Conseil municipal pourra ensuite accompagner l'action de cette association au vu de son programme d'actions annuel

3/ Commission CLECT

Le conseil sollicite le versement du solde de la dotation attribuée à Blanot au titre des
Compensations des charges transférées.

IX- ENTRETIEN COMMUNAL : Bilan 2016 et organisation 2017

Monsieur Guillemenin, employé depuis le 1^{er} juin, a effectué l'entretien courant. Son contrat pourra être renouvelé en 2017 selon des conditions à définir.

En cas d'épisode neigeux, Monsieur Benoit Corsin pourra être employé afin d'assurer le dégagement des voies communales.

X- DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil décide de verser une subvention de 100 € au conseil intercommunal des jeunes pour la réalisation du projet « voyage de la yourte du monde dans le clunisois ».

XI- QUESTIONS DIVERSES

1/ Vœux du maire La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 15 janvier à 11 H la salle communale.

Le Maire,
Jean-François FARENC